

POLE AFFAIRES SCOLAIRES ET ACTION

EDUCATIVE

Service Action Educative et périscolaire

N/Réf. à rappeler :

LJ

METZ, LE 25 MARS 2010

14

**RAPPORT
AU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : ACCUEIL PERISCOLAIRE - SUBVENTION 2010

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'accueil périscolaire la Ville de Metz poursuit son soutien aux associations organisatrices. A ce jour 1650 enfants sont inscrits le soir (pour un total de 300 000 heures d'accueil par an) dans les différentes structures qui proposent aux écoliers messins des activités éducatives de qualité.

Lors du Conseil Municipal du 17 décembre 2009, les critères d'octroi des subventions ont été modifiés et leur versement annualisé. Dorénavant sont pris en compte les critères suivants : le nombre d'enfants accueillis, le nombre de site gérés, la distance entre l'école et le site d'accueil, le public accueilli, et le nombre d'animateurs diplômés nécessaires

Par conséquent, il est proposé de verser les sommes suivantes :

Association	Subvention 2010
APE ASSOPEP Plantières	7 350,00 €
ARC EN CIEL Comité de gestion Centre Social	25 450,00 €
Association des Jeunes de Borny	14 100,00 €
Association Familiale de Metz Vallières	65 000,00 €
Association Messine Interfédérale	24 000,00 €
Centre Social Lacour	11 300,00 €
Du Côté des Loisirs	146 000 ,00 €
Famille Lorraine de Devant les Ponts	6 500,00 €
Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	19 700,00 €
Maison des Associations du Sablon	15 800,00 €
MJC Borny	30 400,00 €
MJC METZ SUD	11 300,00 €
MJC QUATRE BORNES	21 200,00 €
PEP 57	16 900,00 €
	415 000,00€

Ces versements et l'évolution des critères d'attribution initiés depuis la dernière rentrée scolaire portent à **415 000,00€** le total des subventions accordées pour 2010.

Une convention d'objectifs et de moyens définit les attentes de la Ville au regard des sommes allouées.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

OBJET : ACCUEIL PERISCOLAIRE - SUBVENTION 2010

Le Conseil Municipal,
Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 17 décembre 2009,

CONSIDERANT le soutien que la Ville entend apporter aux associations assurant l'accueil périscolaire,

CONSIDERANT les enjeux territoriaux, éducatifs et sociaux d'un accueil périscolaire de qualité,

DECIDE d'accorder au titre de l'année 2010 les sommes suivantes :

Association	Subvention 2010
APE ASSOPEP Plantières	7 350,00 €
ARC EN CIEL Comité de gestion Centre Social	25 450,00 €
Association des Jeunes de Borny	14 100,00 €
Association Familiale de Metz Vallières	65 000,00 €
Association Messine Interfédérale	24 000,00 €
Centre Social Lacour	11 300,00 €
Du Côté des Loisirs	146 000 ,00 €
Famille Lorraine de Devant les Ponts	6 500,00 €
Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	19 700,00 €
Maison des Associations du Sablon	15 800,00 €
MJC Borny	30 400,00 €
MJC METZ SUD	11 300,00 €
MJC QUATRE BORNES	21 200,00 €
PEP 57	16 900,00 €
	415 000,00€

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents contractuels se rapportant à cette opération.

Les crédits figurent sur l'exercice en cours.

Pour le Maire
L'Adjointe Déléguee

Danielle BORI

STATISTIQUES PERISCOLAIRE AU 1/03/2010

Association	Nombre de sites D'accueils	Moyenne des enfants présents chaque soir	Nombre d'enfants inscrits à l'accueil périscolaire
APE ASSOPEP Plantières	1	25	40
ARC EN CIEL Comité de gestion Centre Social	1	100	200
Association des Jeunes de Borny	1	12	30
Association Familiale de Metz Vallières	4	72	120
Association Messine Interfédérale	1	30	51
Centre Social Lacour	1	10	20
Du Côté des Loisirs	21	393	480
Famille Lorraine de Devant les Ponts	1	15	30
Interassociation de gestion des centres socio-culturels de la Grange aux Bois	2	45	95
Maison des Associations du Sablon	1	35	72
MJC Borny	1	20	50
MJC METZ SUD	1	40	80
MJC QUATRE BORNES	1	14	30
PEP 57	1	15	30
	33	826	1328

14,5% des enfants scolarisés dans les écoles Metz fréquentent le périscolaire du soir
 100 % des enfants y ont accès